

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-715962

ALLOSS

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 5047

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

LAHLOU ALI

Date de naissance :

07/10/1964

Adresse :

45 LOTISSEMENT LA COLLINE II CASA-

Tél. : 0661 32 34 10

Total des frais engagés :

1421

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

LAHLOU ALI
Dr. Lah Lou
Allergologue
Centre Allal Ben Abdellah
Rue Mohamed Fakir
Casablanca 20000

Date de consultation :

03/04/2022

Nom et prénom du malade :

LAHLOU ALI

Age: 58 ans.

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

AFFECTION RESPIRATOIRE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 03/04/2022

Signature de l'adhérent(e) :

(ALI)

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30-04-22		07		INP : 11111111111111111111111111111111
				ACCÈS à l'ADMINISTRATION de l'Ass. de Radiologie ASSE Bd. Abdelmoumen Tunis 1000 Tunisie - 2022
				Signature : ...

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	03/04/2022	B 980	1481,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Participant	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
D 00000000 35533411	B 00000000 11433553			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

الدكتورة مونية لحلو

اختصاصية

في أمراض الجهاز التنفسي والحساسية
الضيق، داء السل

كبار وأطفال

طبية سابقة بالمستشفى الجامعي ابن رشد
ومستشفى مولاي يوسف

شهادة جامعية
في علم المناعة والحساسية

Docteur Mounia LAHLOU

Pneumo-physiologue Allergologue

Maladies Respiratoires et Allergiques

Asthme, Rhinite, Tuberculose

Ronflement et Apnées du Sommeil

Adultes et Enfants

Ex Médecin au CHU Ibn Rochd
et Hôpital Moulay Youssef

Certificat Universitaire d'Allergologie
et d'Immunologie Clinique

Casablanca, le :

03/04/2007
الدار البيضاء، في:

M. LAHLOU ALT

MPL

CMP

Doloreux

Fibromyalgie

glycémie + gouttes

TSH

imagerie pulmonaire

DOCTEUR MOUNIA LAHLOU
Physicien-Physiologue Allergologue
Résidence Hicham Angle Bd. Abdelmoumen
et Rue Abou Marouane - Casablanca
Télé : 022 86 38 38 / 06 63 88 90 87



LABORATOIRE CASALAB PALMIER SCP

Dr. Mohammed BEZZARI

Médecin Biologiste

Diplômé de l'université Catholique
de Louvain à Bruxelles, Belgique



Urgences 24h/24 7j/7

مختبر
التحاليلات الطبية

Dr. Kaoutar OUAZZANI

Pharmacienne Biologiste

Diplômée de l'université Paris Descartes
Ancienne résidente du CHU Ibn Rochd

FACTURE N° 2204033014
LABORATOIRE CASALAB PALMIER

Casablanca le 03/04/2022

INPE : 093002574

Mr Ali LAHLOU

Demande N° 2204033014

Récapitulatif des analyses	
Analyse	
Créatinine	
C R P (Protéine C réactive)	
Glycémie	
Ionogramme complet	
Numération Formule (Globules rouges/Blancs/plaquettes)	
TSH	
Urée	
D-Dimères CA 600 (HN*)	

Total des B : 980

Arrêtée la présente facture à la somme de : * 1421 DH *
mille quatre cent vingt et un dirhams

*(HN) = analyse hors nomenclature



C

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES CASALAB PALMIER SCP

50, Rue Al Mortada - Palmier - Casablanca

05 22 236 717 / 05 22 988 383 05 22 236 729 accueil.casalab@gmail.com

IF : 37741235 • Patente : 34771789 • CNSS : 6576120 • ICE : 002189772000081



LABORATOIRE CASALAB PALMIER SCP

Dr. Mohammed BEZZARI

Médecin Biologiste

Diplômé de l'université Catholique
de Louvain à Bruxelles, Belgique



مختبر
التحليلات الطبية

Dr. Kaoutar OUAZZANI

Pharmacienne Biologiste

Diplômée de l'université Paris Descartes
Ancienne résidente du CHU Ibn Rochd

LABORATOIRE CASALAB PALMIER®

Dossier N°: **2204033014**

Résultats de : **Mr LAHLOU Ali**

Né(e) le : 07/05/1964 – 58 ans

N° CIN :

Date du prélèvement : 03/04/2022 10:55. ABA

Edition du : 13/06/2022 à 10:13

Mme/Mr Le DR Prescripteur Médecin

Cher confrère, nous vous remercions de votre confiance, et nous vous transmettons les résultats de votre patient.

< Compte-rendu complet >

HEMATOCYTOLOGIE

HEMOGRAMME

(SYSMEX XN-1000)

13/01/2018

Leucocytes :	6,78	10 ³ /mm ³	(3,90–10,20)	5,02
Hématies :	5,51	10 ⁶ /mm ³	(4,30–5,76)	4,93
Hémoglobine :	15,90	g/dL	(13,50–17,20)	14,50
Hématocrite :	48,8	%	(39,5–50,5)	42,5
VGM :	88,6	fL	(80,0–99,0)	86,2
TCMH :	28,9	pg	(27,0–33,5)	29,4
CCMH :	32,6	g/dL	(31,5–36,0)	34,1
RDW :	12,2	%	(0,0–18,5)	13,0

Formule leucocytaire :

Neutrophiles :	61,0	%	63,0
Soit:	4 136	/mm ³	(1 400–7 700)
Eosinophiles :	0,6	%	1,2
Soit:	41	/mm ³	(20–630)
Basophiles :	0,4	%	0,6
Soit:	27	/mm ³	(0–110)
Lymphocytes :	20,2	%	20,5
Soit:	1 370	/mm ³	(1 000–4 800)
Monocytes :	17,8	%	14,7
Soit:	1 207	/mm ³	(180–1 000)
Plaquettes:	209	10 ³ /mm ³	(150–450)

Dossier n° 2204033014 – Mr Ali LAHLOU



1 / 3



Dr. Mohammed BEZZARI

Médecin Biologiste

Diplômé de l'université Catholique
de Louvain à Bruxelles, Belgique



Dr. Kaoutar OUAZZANI

Pharmacienne Biologiste

Diplômée de l'université Paris Descartes
Ancienne résidente du CHU Ibn Rochd

HEMOSTASE

D-Dimères (RC)
(TEST IMMUNOTURBIDIMETRIQUE)

190 ng/ml

(<500)

BIOCHIMIE

Ionogramme Sanguin(NA-K-CL-CA-PT-RA)

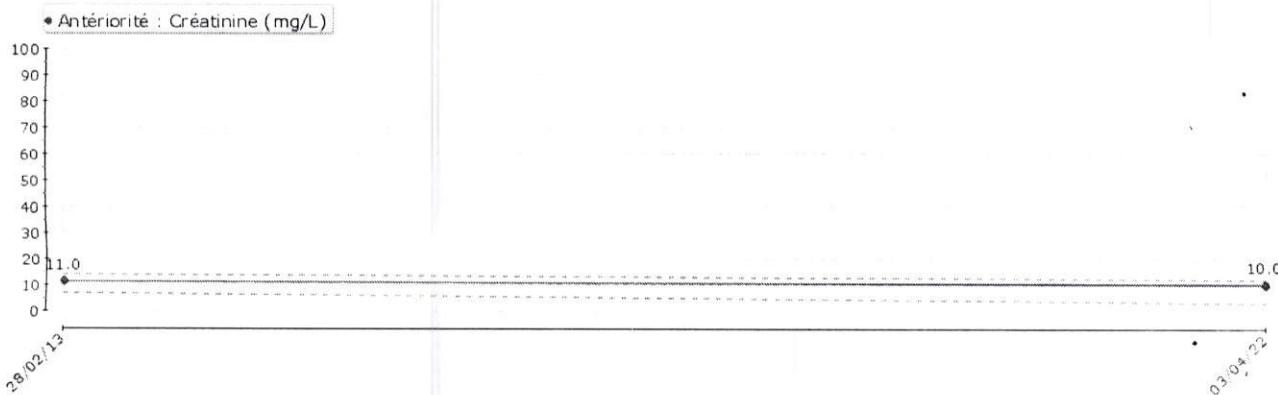
Electrode sélective d'ions diluée (indirecte) COBAS6000

28/02/2013

Sodium:	141,0	mmol/L	(135,0-145,0)	138,0
Potassium:	4,38	mmol/L	(3,60-5,20)	4,95
Chlore:	106,0	mmol/L	(96,0-108,0)	97,0
Calcium:	92,0	mg/l	(84,0-102,0)	92,0
Protides Totaux:	75,00	g/l	(60,00-87,00)	73,00
Réserve alcaline:	25,0	mmol/L	(20,0-32,0)	26,0
Urée: (Test cinétique)	0,22	g/l	(0,15-0,50)	
	3,67	mmol	(2,50-8,34)	

28/02/2013

Créatinine: (Dosage colorimétrique cinétique)	10,0	mg/L	(3,0-12,0)	11,0
	88,5	umol/l	(26,6-106,2)	97,4



Glycémie à jeun:

(Hexokinase G6PD-H)

1,02 g/L

5,66 mmol/L

(0,74-1,09)

(4,11-6,05)

Protéine C-Réactive:

(Test immunoturbidimétrique)

14,3 mg/L

(<5,0)



Dossier n° 2204033014 de Mr Ali LAHLOU



LABORATOIRE CASALAB PALMIER SCP

Dr. Mohammed BEZZARI

Médecin Biologiste

Diplômé de l'université Catholique
de Louvain à Bruxelles, Belgique



Urgences 24h/24 7j/7

مختبر
التحليلات الطبية

Dr. Kaoutar OUAZZANI

Pharmacienne Biologiste

Diplômée de l'université Paris Descartes
Ancienne résidente du CHU Ibn Rochd

BILAN ENDOCRINIEN

28/02/2013

TSH:

(ECLIA sur COBAS 6000)

1,51 mUI/L

(0,27-4,20)

0,03

Valeurs de référence selon diagnostic -roche :

Adultes : 0,27 à 4,2 mUI/L

Enfants :

0j à 6j : 0,70 à 15,2 mUI/L

6j à 3 mois : 0,72 à 11,0 mUI/L

3 à 12 mois : 0,73 à 8,35 mUI/L

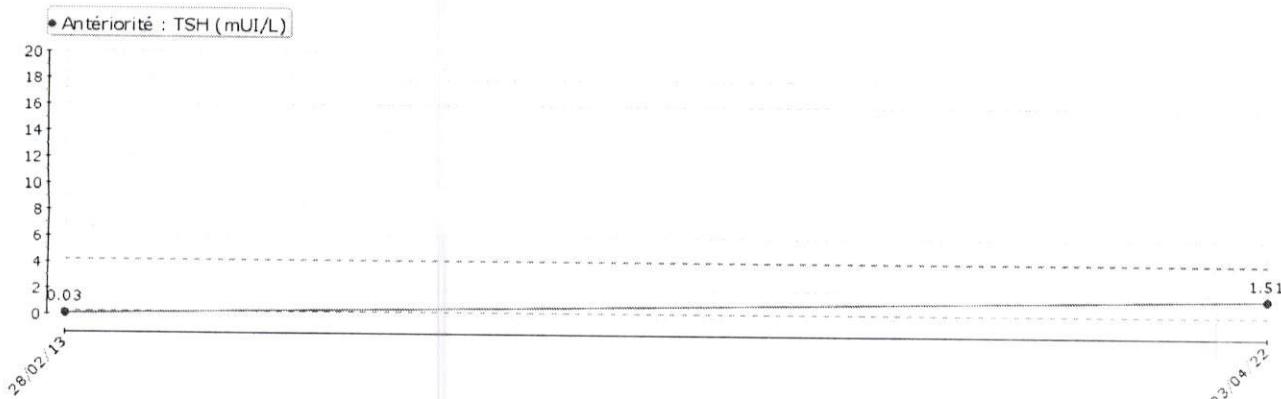
1 à 6ans : 0,70 à 5,97 mUI/L

6 à 11ans : 0,60 à 4,84 mUI/L

11 à 20 ans : 0,51 à 4,30 mUI/L

Femmes enceintes : < 2 mUI/L

NB : La TSH s'abaisse au cours des 3 premiers mois de grossesse.



(RC) : Résultat contrôlé

Validation biologique par : Le Dr M. BEZZARI

Dr K. OUAZZANI



Dossier n° 2204033014 de Mr Ali LAHLOU

3 / 3

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES CASALAB PALMIER SCP

50, Rue Al Mortada - Palmier - Casablanca

05 22 236 717 / 05 22 988 383 05 22 236 729 accueil.casalab@gmail.com

IF : 37741235 • Patente : 34771789 • CNSS : 6576120 • ICE : 002189772000081

